

VILLE DE THUIN

---

---

1957



# PROCESSION SAINT ROCH

---

---

Dimanche 19 et Lundi 20 Mai

## GRANDE MARCHE MILITAIRE

ORGANISÉE PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
AVEC LE CONCOURS DU COMITÉ SAINT-ROCH.

# Ordre du Cortège

---

- |  |               |
|--|---------------|
| 1. GRENADIERS A CHEVAL                               | Thuin         |
| 2. COMITÉ  | Thuin         |
| 3. SAPEURS ET GRENADIERS DE L'EMPIRE                 | Thuin         |
| 4. ZOUAVES FRANÇAIS                                  | Thuin         |
| 5. HARMONIE ROYALE                                   | Thuin         |
| 6. POMPIERS DE LA VILLE-HAUTE                        | Thuin         |
| 7. MARCHE SAINT-ROCH                                 | Ham-sur-Heure |
| 8. POMPIERS DES WAIBES                               | Thuin         |
| 9. MARCHE SAINTE-GERTRUDE                            | Le Roux       |
| 10. LES MOUSQUETAIRES                                | Thuin         |
| 11. MARCHE DE LA GRANDE TERRE                        | Châtelineau   |
| 12. POMPIERS DE RAGNIES                              | Ragnies       |
| 13. MARCHE SAINT-ROCH                                | Beignée       |
| 14. FANFARES THUDINIENNES                            | Thuin         |
| 15. CHASSEURS POMPIERS DE LA VILLE-BASSE             | Thuin         |
| 16. ZOUAVES PONTIFICAUX (garde d'honneur Saint-Roch) | Thuin         |
| 17. SAINT-ROCH                                       |               |
| 18. LE CLERGÉ  |               |
| 19. ADMINISTRATION COMMUNALE.                        |               |

# Ordre de Marche

---

**DIMANCHE 19 MAI 1957.**

A 10 heures, Place de la Ville-Basse, réception des sociétés étrangères.

A 13 heures, au Chant des Oiseaux, Réunion des Sociétés participantes pour la formation du cortège qui se mettra en marche à 13 h, 1/4 très précises.

A 14 heures, Place Albert 1<sup>er</sup> : Formation du Carré.

Cérémonie commémorative du Centenaire de la Médaille de Sainte-Hélène. Discours du Secrétaire de l'Association des Marches Folkloriques de Wallonie. Discours du Représentant de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Défilé des Aigles.

ITINÉRAIRE : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, Avenue Buisseret, Drèves des Alliés, rue de Charleroi, Grand'Rue, Place Albert 1<sup>er</sup>.

Rue Léopold II, rue du Moustier, Eglise de la Ville-Basse, rue St-Nicaise, rue du Pont, Gare du Nord, route d'Anderlues, rue du Cromboulx, Place des Waibes (arrêt de 45 minutes).

Rue du Cromboulx, route d'Anderlues, Gare du Nord, rue du Rivage, rue du Canal, rue Longue, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue de la Piraille, chemin Marianne, route du Fosteau, Place de la Maladrerie, Place de Maroëlles (arrêt de 45 minutes).

Route de Sartiau, route de Lobbes, Gare de Thuin-Ouest, route du Fosteau, Chapelle St-Roch, route du Fosteau, chemin Marianne, Avenue de Ragnies, Moustier, rue t'Serstevens. — Dislocation.

La remise des primes aux sociétés étrangères aura lieu à l'issue du cortège.

---

**LUNDI 20 MAI, à 10 heures,**

## Grande Messe Militaire en musique

A l'issue de la Messe, formation du Cortège qui se rendra à la Chapelle Saint-Roch, rue Piraille, Moustier, rue Léopold II, rue des Nobles, rue St-Jacques, Grand'Rue, rue de Charleroi, rue de l'Hôpital, rue Parfait Namur, Grand'Rue, Place Albert 1<sup>er</sup>.

A 13 HEURES 15, PLACE ALBERT 1<sup>er</sup>, l'Administration Communale procédera à la remise des décorations aux Marcheurs ayant 25 ou 35 ans de participation à la Marche Saint-Roch.

N. B. — Il sera tenu note pour la répartition des primes de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

« La Marche Militaire Procession Saint-Roch est l'une des plus anciennes du Pays de l'Entre-Sambré-et-Meuse. Elle fut fondée après le siège de Thuin de 1654 et dura jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut réorganisée en 1866 après l'épidémie de choléra qui ravagea la ville ».

### **Comité organisateur :**

Les Présidents d'Honneur :

Madame Omer BERNARD. Baron P. GENDEBIEN-PIRMEZ.

Les Vice-Présidents d'Honneur :

Madame Vith HENNUY. Auguste MAILLARD. Charles GENDEBIEN.

Le Président :

I. BOHAIN.

Les Vice-Présidents :

G. CUISENAIRE. P. MAILLARD.

Le Secrétaire :

F. PIRAUX.

Le Trésorier :

V. BOHAIN.

Les Commissaires :

BECQ J., BLAMPAIN R., BOHAIN A., CEULEMANS A., CHATELLE H.,  
CORBUGY G., DEFLANDRE J., DEFLANDRE M., DEFLANDRE M.,  
DETHIER M., GÉRARD M., HENNUY P., MOUTHUY R., QUAIRIAUX F.,  
RONDIA R., RUTH Ch.

Délégué de l'Administration Communale : Marc DAGNELIE.